

**Volet B****Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

08096289

Déposé au greffe du Tribunal de commerce
de Tournai, leGreffe **19 JUIN 2008**

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/06/2008 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0448622525

Dénomination(en entier) : **TURBO**

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : rue Poncheny, 22 à 7640 PERONNES-LEZ-ANTOING

Objet de l'acte : MODIFICATION OBJET SOCIAL

Il résulte, d'un acte reçu par le notaire Edouard JACMIN à Marquain, le 12 juin 2008, en cours d'enregistrement, que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la SPRL TURBO s'est réunie et a pris les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

A l'unanimité, l'assemblée dispense le Président de donner lecture du rapport du gérant exposant la justification détaillée de la modification de l'objet social et de l'état y annexé, tous les associés reconnaissant avoir reçu copie de ce rapport et en avoir pris connaissance.

Le rapport du gérant sera déposé au greffe du Tribunal du Commerce, en même temps qu'une expédition des présentes.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée décide de modifier l'article 3 relatif à l'objet social en l'étendant à des d'activités historiquement exercées par l'actuel gérant et associé majoritaire, Monsieur Bertrand BURTON prénommé :

«- toutes activités liées à la construction de maisons individuelles, la restauration et/ou la rénovation d'immeubles bâtis, la réalisation de charpentes, de toitures. »

TROISIEME RESOLUTION

A toutes fins utiles, l'assemblée ratifie toutes les activités effectuées par la société, depuis le premier janvier deux mille huit, lesquelles furent directement ou indirectement liées aux nouvelles activités faisant l'objet de l'extension de l'objet social dont question ci-avant.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée constate que toutes la modification à l'article 3 des statuts, décidée ci-avant, est devenue définitive. L'assemblée décide enfin de procéder au dépôt des statuts coordonnés, en fonction de ladite modification.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

(signé) Edouard JACMIN, Notaire

Déposé en même temps : expédition de l'acte, rapport du gérant, statuts coordonnés.